

Image not found or type unknown



Reglement des frais d'agence

Par **SABENNE**, le **28/09/2013** à **12:19**

bonjour, rnje signe Mardi un bail commercial en 3/6/9 avec mon notaire pour une remise des clés le 1/01/14 rnmais il y a une clause suspensive du départ du locataire rnà la date de remise des clés dans ce bail car le dossier est litigieux rnj'aurais souhaité savoir a quelle date les frais d'agence et de notaire devraient etre encaissés ?rncar si tout se passe bien tant mieux , aucun souci , par contre si l'on part en procédure judiciaire le délai peut etre long et j'ai tout de même 6000 euros de frais d'agence rnpar avance , merci